

Bd de la Woluwe 58 Woluwedal
Bruxelles 1200 Brussel
Tel. : +32 (0) 2 373 00 00
Fax : +32 (0) 2 373 00 10
R.P.M. – R.P.R. Bruxelles
T.V.A. – BTW BE 0 426 184 049

Ordre du jour - AGO 11 mai 2016 - 15h30

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 31 décembre 2015*
2. *Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015*
3. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux statutaires clôturés au 31 décembre 2015 et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2015*
4. *Approbation des comptes annuels sociaux statutaires clôturés au 31 décembre 2015 et affectation du résultat*
 - Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux statutaires clôturés au 31 décembre 2015, en ce compris l'affectation du résultat.
 - Proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 5,50 € brut aux actionnaires ordinaires.
 - Proposition de suspendre le droit au dividende des 40.125 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo en couverture du plan d'options sur actions et d'annuler le droit au dividende de 9.989 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo ou de celles encore détenues à la date de cette assemblée générale. La date de mise en paiement est déterminée par le conseil d'administration.
5. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2015*
6. *Décharge aux administrateurs*

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
7. *Décharge au commissaire*

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
8. *Renouvellement du mandat de trois administrateurs*
 - a) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA et avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Jean-Edouard Carbonnelle jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.
 - b) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Xavier de Walque, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
 - c) Proposition de renouveler, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Christophe Demain, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
9. *Suite à la fin de mandat de trois administrateurs, Messieurs Vincent Doumier, Gaëtan Hannecart, et Baudouin Velge, proposition de nommer trois nouveaux administrateurs indépendants*
 - a) Proposition de nommer, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Madame Diana Monissen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
 - b) Proposition de nommer, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Monsieur Olivier Chapelle, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
 - c) Proposition de nommer, sous condition suspensive d'approbation de la FSMA, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Monsieur Maurice Gauchot, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
10. *Approbation de l'indemnité forfaitaire octroyée aux administrateurs non-exécutifs résidant à l'étranger afin de rémunérer le temps supplémentaire qu'ils consacrent à leur mandat par rapport à un Administrateur résidant en Belgique*

Proposition d'approuver l'octroi aux administrateurs non exécutifs résidant à l'étranger, d'un montant forfaitaire de 1.000 € par présence physique à un Conseil et/ou Comité.
11. *Approbation, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, de toute clause de changement de contrôle présente dans toute convention de crédit ou conditions d'émission de titres de créance ou de capital convenues par la Société, et de procéder aux formalités de publicité prévues à l'article 556 du Code des sociétés.*

Proposition d'approuver la clause de changement de contrôle régissant l'emprunt syndiqué renouvelé en date du 5 novembre 2015 pour une durée de 5 ans et dont le montant total a été porté à 300.000.000,- €. Cette clause prévoit qu'en cas de changement de contrôle les sommes empruntées, augmentées de leurs intérêts, seront immédiatement exigibles. Dans le cas où cette clause ne serait pas approuvée par l'assemblée générale du 11 mai 2016 ou que les formalités de publicité prévues à l'article 556 du Code des sociétés ne seraient pas respectées, le taux d'intérêt initial de l'emprunt syndiqué sera augmenté de 20 points de base.
12. *Divers*